

SOS
MEDITERRANEE

Plateforme des collectivités solidaires



PRESENTATION DE LA PLATEFORME



Hannah Wallace Bowman /
SOS MEDITERRANEE

PLATEFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SOLIDAIRES AVEC SOS MEDITERRANEE

Juin 2023

CONTEXTE

Depuis 2014, plus de 26 000 personnes ont péri noyées en tentant de traverser la Méditerranée sur des embarcations de fortune. C'est sur la base d'un **mouvement de la société civile décidée à agir face à la tragédie des naufrages à répétition** que SOS MEDITERRANEE a été créée en 2015. Convaincue qu'il n'est pas acceptable de laisser des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants se noyer chaque année aux portes de l'Europe, l'association poursuit sa mission pour sauver des vies en mer et sensibiliser le grand public à cette catastrophe humanitaire.

SOS MEDITERRANEE est un réseau européen composé de 4 associations nationales en Allemagne, en France, en Italie et en Suisse.

Grâce au soutien de milliers de citoyennes et citoyens, SOS MEDITERRANEE a pu affréter **l'Aquarius, puis l'Ocean Viking et secourir plus de 37 000 personnes en Méditerranée centrale depuis le début de ses opérations en février 2016.**

Ses actions répondent à un impératif moral et s'inscrivent dans un cadre légal extrêmement clair : **l'obligation d'assistance à toute personne en détresse**. Le droit maritime international implique de porter secours aux personnes naufragées et de protéger les personnes rescapées jusqu'à leur débarquement dans un lieu sûr.

Une vie n'a pas de prix mais sauver des vies coûte cher. Une journée d'opérations en mer avec l'Ocean Viking s'élève à plus de 22 000 €, couvrant l'affrètement du navire, le fuel, les

équipes à bord, la logistique, les équipements, les escales ainsi que l'assurance. Les obstacles incessants rencontrés par l'association ne font qu'augmenter les coûts de sa mission.

Alors que **les Etats européens n'assument toujours pas leurs responsabilités** en matière de secours en mer et de débarquement des personnes rescapées dans un lieu sûr, **de nombreuses collectivités locales ont décidé d'apporter leur soutien à la mission de SOS MEDITERRANEE**. L'association a créé une plateforme réunissant l'ensemble des collectivités territoriales françaises désireuses de soutenir sa mission. Non partisane, cette plateforme réunit **tous les niveaux de collectivités, des plus petites communes aux plus grandes régions, en passant par les intercommunalités et les départements**. Elle apporte une visibilité ainsi qu'une envergure, d'abord nationale puis européenne, à leur engagement.

Lieux d'échanges d'idées et d'innovations sociales et politiques, **les collectivités territoriales constituent une force d'appui et de levier politique pour le plaidoyer et la mobilisation citoyenne** dans les territoires afin d'exiger des Etats et des institutions européennes **le respect des législations nationales et supranationales régissant le sauvetage en mer**. L'enjeu n'est pas seulement celui de milliers de vies en détresse en mer ; c'est le principe même du devoir d'assistance qui est dangereusement remis en cause dans les eaux internationales aux portes de l'Europe.

OBJECTIFS DE LA PLATEFORME

1. CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES MISSIONS DE SAUVETAGE ET DE TMOIGNAGE DE SOS MEDITERRANEE

SOS MEDITERRANEE n'a, jusqu'à présent, bénéficié **d'aucun financement de l'Etat français ou de l'Europe** (à l'exception d'une subvention de la Principauté de Monaco). En France, sa mission est **financée à 90 % grâce à des dons privés**. Son budget est en constante augmentation depuis sa création, en raison de la structuration progressive des opérations en mer et du développement des capacités de prise en charge des personnes rescapées à bord de son navire ambulance. Afin de pérenniser sa mission vitale de sauvetage en mer, l'association doit absolument **diversifier ses sources de financement**. En joignant leurs efforts, les collectivités locales peuvent aider SOS MEDITERRANEE à relever ce défi ! Chaque collectivité adhérant à la plateforme s'engage à soutenir financièrement l'association à l'aide d'une participation d'un montant laissé à sa discrétion, en fonction de ses capacités. L'adhésion est reconduite dès lors qu'une aide financière est renouvelée chaque année.

2. AFFIRMER COLLECTIVEMENT LE PRINCIPE D'ASSISTANCE INCONDITIONNELLE A PERSONNE EN DANGER

Les **élus locaux**, premiers représentants des citoyennes et citoyens sur leur territoire, **peuvent s'approprier et relayer le plaidoyer de SOS MEDITERRANEE** : le respect du principe d'assistance inconditionnelle à personne en danger ; le respect du droit maritime international ; la nécessaire solidarité des Etats européens vis-à-vis des Etats de Méditerranée en première ligne pour le sauvetage des personnes naufragées et la relocalisation des personnes rescapées. Pour SOS MEDITERRANEE, il est essentiel que **cette plateforme rassemble les collectivités** de manière non partisane, autour des valeurs fondamentales que sont **l'humanité, la fraternité, la solidarité et le respect de la dignité humaine**.

3. ACCOMPAGNER LA MOBILISATION DE LA SOCIETE CIVILE

Plus de 650 bénévoles répartis au sein de 19 antennes locales et 5 groupes-relais en France, œuvrent sans relâche pour témoigner de la situation en Méditerranée à travers l'organisation de nombreux événements publics et des séances de sensibilisation en milieu scolaire. En France, 100 000 donateurs et donatrices privées ont soutenu SOS MEDITERRANEE depuis le lancement de sa mission. Les collectivités peuvent accompagner cette mobilisation citoyenne dans les territoires **en relayant les campagnes de sensibilisation et d'appels à dons de l'association** au sein de leurs différents réseaux et auprès des habitants et forces vives de la société civile locale. Le fonctionnement en plateforme permet de **relier les acteurs associatifs et les citoyennes et citoyens engagés de ces collectivités adhérentes**.

COMMENT MONTER A BORD ?

Les collectivités qui souhaitent rejoindre la plateforme s'engagent à :

1. **Signer la charte d'adhésion** qui récapitule les valeurs et principes partagés avec SOS MEDITERRANEE ainsi que les engagements mutuels des collectivités et de l'association.
2. **Accorder une aide financière** à SOS MEDITERRANEE. L'engagement financier est indispensable pour intégrer la plateforme. D'un montant laissé à la discrétion de la collectivité, il peut être ponctuel ou pluriannuel et détermine la durée d'affiliation à la plateforme.

Si elles le souhaitent, les collectivités peuvent aussi :

3. **Prendre position publiquement sur la question de l'assistance inconditionnelle à personne en danger en mer** en relayant le plaidoyer de SOS MEDITERRANEE et en interpellant les Etats et l'Union européenne sur leur responsabilité en matière de sauvetage et de relocalisation des personnes secourues.
4. **Mobiliser leurs propres réseaux** pour prolonger et diffuser leur engagement.
5. **Accompagner la stratégie de mobilisation citoyenne** de SOS MEDITERRANEE en facilitant et promouvant les actions des antennes locales de l'association ; en fonction de leurs moyens, elles organisent ou accueillent des événements de sensibilisation à la question du sauvetage en mer et au respect du devoir d'assistance inconditionnelle à personne en danger (expo photos, conférences, événements de soutien, projections ou tables-rondes).

Tout comme les citoyennes et citoyens, les collectivités territoriales peuvent contribuer à défendre les principes fondamentaux de notre société et à sauver des milliers de vies.

Pour contacter SOS MEDITERRANEE et s'engager au sein de la plateforme, merci d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : partenariat@sosmediterranee.org.

Pour plus d'informations sur la plateforme, consulter la page consacrée aux [collectivités solidaires](#), sur le site de [SOS MEDITERRANEE](#).

